AR PREFECTURE
006-210601597-20200715-5_15_7_20-DE
Reçu le 21/07/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt 21/7/20
En préfecture du 21/7/20
Et publication en mairie du 21/7/20

VILLE FRANCHE SUR MER

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES — REPUBLIQUE FRANCAISE — ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le quinze juillet, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 9 juillet s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

Étaient Présents : Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Robert BOJANOVICH, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Charles RIGUCCI, Monsieur Richard CONTE, Madame Gisèle AMÉDÉO, Madame Claudine KHOKHLOV, Madame Nicole PIEFFORT, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Robert CAPELIER, Madame Sonia PORTES, Monsieur Marco FUGARO, Monsieur Régis BELLI, Monsieur Yohann GHIGO, Madame Eva SCOLARI, Monsieur Steve BETTI, Madame Caroline BEUIL, Monsieur Xavier LAGACHE, Madame Gisèle MARCHESSOU.

Absentes avec procuration :

Madame Patrizia BONIFACI donne procuration à Monsieur le Maire,
Madame Anne RAINAUD donne procuration à Maître André BEZZINA,
Madame Florence BASTIANI donne procuration à Monsieur Steve BETTI

Mme Eva SCOLARI est élue secrétaire de séance.

5/ OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020

Maître Juliana CHICHMANIAN, 6ème Adjointe expose à ses collègues :

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire. Conformément aux dispositions des articles L2312-1 ; L2313-1, D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les Communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal et il en est pris acte par une délibération spécifique.

Ce débat participe à l'information des élus et de la population et répond aux obligations de transparence renforcées par la Loi NOTRe du 7 août 2015 et ses décrets d'application. Conformément à l'article L 2313- Code Général des Collectivités Territoriales ce rapport sera mis à la disposition du public, en mairie dans les 15 jours suivant la tenue du débat et en ligne sur le site internet de la commune.

La Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID -19 modifiée par la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ont permis :

AR PREFECTURE
006-210601591-20200715-DE_15_2020
Reçu le 21/07/2020

Le report de la date limite du vote du budget primitif 2020 au 31 juillet 2020 (contre le 15 avril ou le 30 avril 2020)

- L'organisation du débat d'orientation budgétaire (DOB) et la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) lors de la séance consacrée au vote du budget à condition qu'il y ait deux délibérations distinctes.

C'est cette option qui a été retenue par la commune de Villefranche Sur Mer.

Le Rapport d'Orientation budgétaire (R.O.B) et les données relatives à l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et à la dette étaient joints en annexe de l'ordre du jour.

A l'issue de la présentation du rapport s'en suit un large débat ne donnant pas lieu à un vote

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE

MAIRIE de VILLEFRANCHE-SUR-MER * 06 * R.F.

Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives

AR PREFECTURE
006-21[illegible]
Reçu le 21/07/2020

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'ANNEE 2020

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire. Conformément aux dispositions des articles L2312-1 ; L2313-1, D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les Communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal et il en est pris acte par une délibération spécifique.

Ce débat participe à l'information des élus et de la population et répond aux obligations de transparence renforcées par la Loi NOTRe du 7 août 2015 et ses décrets d'application. Conformément à l'article L 2313- Code Général des Collectivités Territoriales ce rapport sera mis à la disposition du public, en mairie dans les 15 jours suivant la tenue du débat et en ligne sur le site internet de la commune.

La Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID -19 modifiée par la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ont permis :

- Le report de la date limite du vote du budget primitif 2020 au 31 juillet 2020 (contre le 15 avril ou le 30 avril 2020)
- L'organisation du débat d'orientation budgétaire (DOB) et la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) lors de la séance consacrée au vote du budget à condition qu'il y ait deux délibérations distinctes.

C'est cette option qui a été retenue par la commune de Villefranche Sur Mer.

Le présent rapport d'orientation budgétaire s'articule en trois parties:

- la première partie retrace la vue d'ensemble de l'exercice 2019 au niveau de la gestion communale
- la deuxième partie les perspectives des finances publiques pour 2020 au regard du contexte national et de la crise sanitaire
- La troisième partie expose les orientations du budget 2020 (budget principal et budget annexe)
-

I - VUE D'ENSEMBLE DE L'EXERCICE 2019 AU NIVEAU DE LA GESTION COMMUNALE

Les grandes lignes de l'exécution budgétaire 2019 :

En section de fonctionnement :

Les Dépenses réelles mandatées s'élèvent à 10,4 millions d'euros, auxquelles il faut ajouter les dépenses d'ordre qui s'élèvent à 474 961,00 euros.

Les principales dépenses se répartissent de la façon suivante :

AR PREFECTURE
006-210601597-20200715-5_15_7_20-DE
Reçu le 21/07/2020

Les charges d'administration générale s'élèvent à 2,00 millions d'euros. Elles étaient en 2018 de 2 385 042 € et de 2 063 089 € en 2019, soit une baisse notable de 13.50 % notamment sur les achats de marchandises et fournitures.

- Les dépenses de personnel s'élèvent à 6,00 millions d'euros contre 6,160 millions d'euros en 2018 soit une légère baisse de 2.5 %. Depuis 2016 les dépenses de personnel ont baissé de 4 %.

  Les dépenses globales de fonctionnement pour 2019 s'élèvent à 10 408 989.62 € contre 11 438 401.51 en 2018 soit une baisse de 9 % et ce malgré de lourdes régularisations au chapitre 67 charges exceptionnelles.

- Les atténuations de produits (reversement FPIC, attribution de compensation négative, reversement forfait post stationnement…) s'élèvent à 383 631,10 €
- Les autres charges de gestion courante, dont la subvention au CCAS (937 231,49 €), s'élèvent à 1,412 millions d'euros alors qu'elles étaient en 2018 de 1 586 275.33 €, soit une baisse notable de 11 % malgré l'augmentation du montant des subventions aux associations qui passe de 135 671 € en 2018 à 208 500 € en 2019.
- Les intérêts de la dette baissent de 49 222,02 € en 2019 pour atteindre 299 019,51 €
- Les charges exceptionnelles baissent de 101 579,12 € en 2019 pour atteindre 247 658,99 €. Elles concernent des mandats à régulariser de 2008/2009/2011 et 2012 pour 62 438, 17€ et des annulations de titres sur exercice antérieur pour 185 220.82 €.

  Ainsi les régularisations comptables se sont poursuivies en 2019 avec pour objectif une meilleure gestion des procédures budgétaires et comptables.

Les Recettes réelles titrées s'élèvent à 11,32 millions d'euros.

Les principales recettes se répartissent de la façon suivante :

- Les impôts et taxes s'élèvent à 8,28 millions d'euros contre 9,65 millions en 2018 :

  La fiscalité directe, sans hausse de taux, augmente légèrement (6 319 000 € en 2019 contre 6 139 000 € en 2018).

- Les droits de mutation ont légèrement baissé en 2019 pour atteindre 1 840 000 € (2 413 000 € en 2018) tout en conservant un niveau élevé dû à la bonne santé du secteur immobilier et à des taux d'intérêts bas.
- Les dotations et participations s'élèvent à 836 000,00 €, sachant que la dotation globale de fonctionnement a encore baissé de 48 698,00 € (412 244 € en 2018 contre 363 846 € en 2019).
- Les recettes de produits de services s'élèvent à 1 million d'€ et restent stables dans leur globalité tout comme celles des autres produits de gestion courantes qui s'élèvent à 444 982,00 €.

AR PREFECTURE
006-21060155[illegible]
Reçu le 21/07/2020

En section d'investissement :

Les dépenses réelles mandatées s'élèvent à 3,11 millions d'euros, auxquelles il faut ajouter les restes à réaliser qui s'élèvent à 187 000 €.

Les principales dépenses se répartissent de la façon suivante :

- 726 906 € représentent les dépenses d'équipement (auxquelles il faut ajouter les restes à réaliser) portant sur :

  -Les Frais d'études en nette baisse

  -Les immobilisations corporelles. De 2014 à 2018 une hausse notable de ces dépenses s'explique par l'évolution des matériels, et des avancées technologiques bénéfiques pour les agents, mais aussi le remplacement de certains matériels vétustes. En 2019, les services ont fait en sorte de maîtriser et de baisser ces dépenses.

  -Les travaux en-cours évoluent depuis 2017 afin de permettre la restauration des biens communaux, l'amélioration et la conservation de notre patrimoine.

- Le remboursement du capital de la dette pour 909 101 €

  Depuis 2016, la commune n'a pas fait appel à l'emprunt pour financer les investissements du budget principal.

  -Le capital restant dû des emprunts au 31/12/2019 est donc redescendu à 7 838 640.97 € avec une annuité 2019 de 1 218 965.64 € dont un amortissement du capital de 909 100,70 € et une charge d'intérêts de 299 019 €.

  Le résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2019 = + 1 886 208.47 € correspondant à notre épargne brute, permet de financer le remboursement de capital des emprunts et de prendre en charge une partie des dépenses d'investissement.

  Le stock de la dette étant de 7 838 640.97 € au 31/12/2019 et l'épargne brute de 1 886 208.47 €, notre capacité de désendettement (en nombre d'années) est de 4,16 ans.

- La régularisation du cautionnement Caisse Des Dépôts Villa Rêve d'Azur 1 451 118.33 €, et le reversement de FCTVA opération sous mandat (bornes / SIVOM vidéosurveillance).

Les Recettes réelles d'équipement s'élèvent pour 2019 à 1 456 769,25 €.

II - LES PERSPECTIVES DES FINANCES PUBLIQUES POUR 2020

- **Le Contexte national et la crise sanitaire**

Suite à la prise de mesures de confinement pour contrôler la crise sanitaire, les économies de nombreux pays, dont la France ont été mises à l'arrêt entre la fin du mois de mars et le début du mois de mai 2020.

Selon les estimations de l'INSEE, l'économie française aurait fonctionné à environ 35% de la normale durant le confinement. Actuellement le reflux de l'épidémie se poursuit, permettant

AR PREFECTURE
006-210601597-20200715-5_15_7_20-DE
Reçu le 20/07/2020

une accélération du déconfinement et une estimation à la hausse de l'évolution trimestrielle du PIB Français – 5,3% au 1er trimestre, -17% au 2èmet trimestre (au lieu de - 20% estimés). Ainsi si l'épidémie reste maitrisée le recul du PIB en moyenne annuelle en 2020 pourrait avoisiner 10%. avant que n'intervienne un net rebond attendu pour l'an prochain.

Les indicateurs INSEE indiquent néanmoins une reprise économique sensible depuis la mi-mai, favorisée par les divers dispositifs publics (chômage partiel, fonds de solidarité pour les TPE, les indépendants et les micro-entrepreneurs), mis en place pour aider les ménages et les entreprises pendant la période de confinement. Pour le mois de juin 2020 la perte de consommations par rapport à la normale se limiterait à 5%. . Ce constat ne permet pas de prédire le moment où l'économie sera revenue à son niveau d'avant –crise. En effet certains secteurs d'activité ont été très durement touchés : transport aérien, production automobile etc.. Des interrogations demeurent sur le comportement à venir des entreprises qui vont se montrer très prudentes dans les mois à venir en termes d'embauches et d'investissement. Il est à craindre une forte augmentation du chômage malgré un recours massif au chômage partiel au cœur de la crise. (Perte d'un demi-million d'emplois au premier trimestre). .

Par ailleurs, au-delà des mesures de sauvegarde mises en œuvre à court terme et des plans de relance (plan d'urgence à hauteur de 100 milliards d'€) , les finances publiques vont souffrir durablement du fait que les dépenses vont augmenter au moins aussi vite qu'avant la crise sanitaire et que le montant des recettes fiscales va être plus bas en raison d'un niveau de PIB qui demeurera dans le temps plus faible que ce qu'il n'aurait été sans la crise.

Il est évident que ce contexte particulier, va avoir une incidence sur la trajectoire des finances publiques qui se caractérise par :

- Une prévision de croissance pour 2020 de – 8% 2020
- Un déficit budgétaire pour 2020 estimé à 9,1% du PIB
- Une dette publique atteignant 155% du PIB en 2020
- Une prévision d'inflation pour 2020 de + 0,6%

Les finances des collectivités locales et notamment des communes sont fragilisées avec une baisse des recettes pour le bloc communal de 3,2 milliards d'€. Pour pallier ce déficit de ressources, l'Etat a prévu d'intervenir pour :

- Financer intégralement une clause de sauvegarde pour les principales recettes fiscales et domaniales des communes
- Soutenir l'investissement public local en abondant l'enveloppe de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- Prendre en compte dans les budgets les dépenses liées au COVID 19. Pour Villefranche les dépenses de fonctionnement s'élèvent au 30 juin 2020 à plus de 35 000€ (produits sanitaires, analyses) …….

- **Les principales mesures issues de la Loi de Finances Initiale (LFI) pour 2020 et des Lois de Finances rectificatives intéressant les collectivités locales**

La Loi de Finances 2020 s'inscrit dans la continuité des dispositions de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 qui pose les règles de réduction des dépenses de fonctionnement (une économie de 13 milliards d'euros demandée aux collectivités

AR PREFECTURE
006-210601587-20200715-E-15-7-20-DE
Reçu le 21/07/2020

sur la durée quinquennat) et les incitations au maintien du niveau des investissements. Elle présente également la 2ème tranche de la baisse de la taxe d'habitation.

Les prévisions de la Loi de Finances Initiale se sont trouvées bouleversées par les conséquences de la Pandémie et l'effort financier consenti n'a pas été suffisant (Loi n° 2020-289 du 23 mars 2020). Une seconde loi de finances rectificative (loi n° 2020 -473 du 25 avril 2020) repose sur une hypothèse de contraction du PIB plus élevée que celle initialement prévue, soit une baisse de 8% pour 2020.
Les principaux axes de cette seconde loi de Finances rectificative sont :

- La mise en place d'un fonds de solidarité des très petites entreprises de 6,750 Mds€
- L'assurance-crédit pour 5 Md€
- Les prêts bancaires garantis par l'Etat au bénéfice des entreprises – 300 Mds€

Un troisième projet de Loi de finances rectificative pour 2020 a été présenté en conseil de ministres le 10 juin 2020. Il a pour objectif de soutenir les secteurs les plus touchés par la Crise Covid 19 et de mettre en place un plan d'urgence pour les collectivités les plus affectées par la crise .

Les concours de l'Etat aux collectivités locales en 2020 se caractérisent par :

- **Le maintien des concours de l'Etat (48,6 milliards d'euros en 2019)**
- **La stabilité de la DGF dont le montant est fixé à 26,847 milliards d'euros pour 2020.**
- **L'abondement dans le cadre du PLFR 3 en discussion de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour un milliards d'euros portant l'enveloppe à 1,6Md€. Cet abondement financera en priorité au titre des exercices 2020-2021 les projets contribuant à la « résilience sanitaire » à la transition écologique, ou à la rénovation du patrimoine public bâti et non bâti.**
- **L'Augmentation de l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation de Solidarité Rurale (+ 90 millions d'euros chacune)**
- **La création d'une dotation de soutien aux communes pour la biodiversité**

Au plan fiscal, La Loi de Finances Initiale 2020 supprime définitivement la TH sur les résidences principales En 2020 80% des ménages bénéficieront d'un dégrèvement intégral (100 %) – 20% des contribuables continueront de s'acquitter de 100% de leur contribution sur la base des valeurs locatives de la TH 2020 (revalorisation +0,9) et des taux de TH 2020 (gel du taux de 2019)

-

En 2020 les communes continueront de percevoir :
-Le dégrèvement sur la partie allégée de la TH bénéficiant aux 80% de contribuables les plus modestes
-100% du produit de la TH (au taux 2019) encore acquittée par les 20% des ménages les plus aisés
- La taxe d'habitation sur toutes les résidences secondaires
-La taxe sur les locaux vacants
Afin de compenser la perte de produits de la TH, la LFI prévoit le transfert d'une fraction de la part départementale de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFPB) aux communes, en 2021.

AR PREFECTURE
006-210601597-20200715-5_15_7_20-DE
Reçu le

Les incidences de la crise sur les finances des collectivités

- **Une baisse des recettes /**

Les recettes des collectivités locales pourraient diminuer en 2020 d'environ 7,5 Mds€. Ces pertes seraient réparties sur le bloc communal (3,2 Mds €) les départements (3,4Mds€) et les régions (0,9Mds€)

- **Une augmentation des dépenses liées au COVID 19 (fonctionnement – investissement)**

- **Un retard sur la fiscalité économique.**

Un part des recettes communales, départementales et régionales sera affectée à compter de 2021 du fait notamment du décalage d'une année de la perception du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Les mesures d'urgence d'aides aux collectivités prévues par l'Etat (future LFR3)

-La garantie des recettes fiscales et domaniales : Les communes et les EPCI dont les recettes fiscales et les redevances et recettes d'utilisation du domaine « de leur budget principal « auront baissé fortement en 2020 auront la garantie de bénéficier du montant de ces recettes constaté entre 2017 et 2019. Le dispositif prendra la forme d'une dotation de l'Etat. Coût estimé 500 millions d'€

- La compensation des pertes fiscales des régions d'outre-mer. Coût estimé 60 Millions d'€

-L'octroi d'avances remboursables des Droits de mutation à titre onéreux : Les estimations du Ministère des Finances prévoient une chute en 2020 de 25% des droits de mutation (DMTO) Les départements directement concernés par ces recettes pourront demander exceptionnellement le bénéfice « d'avances remboursables » dont le montant sera égal à la différence entre la moyenne des recettes de DMTO entre 2017 et 2019 et les mêmes recettes estimées pour 2020. Coût estimé de la mesure 2 milliards d'€

-La dotation de soutien à l'investissement Local (DSIL). L'Etat ouvrira un milliard d'€ en autorisation d'engagement de « crédits exceptionnels » de soutien à l'investissement public local au titre des exercices 2020-2021

-Le dégrèvement de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les secteurs économiques les plus touchés par la crise (tourisme, hôtellerie, restauration, culture, transports, sport…) les collectivités pourront décider d'instaurer une réduction des 2/3 de la CFE due en 2020 par les petites et moyennes entreprises.

-L'exonération facultative des taxes de séjour afin de soutenir le secteur du tourisme. Pour la taxe au réel (payée par les touristes), la mesure permettra aux communes et EPCI de décider l'exonération totale du 6 juillet au 31 décembre 2020

III - LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2020

Les orientations budgétaires 2020 et le projet de budget primitif qui en découle sont impactés par les conséquences de la crise économique et sociale liée au Covid 19 . Elles se caractérisent pour la commune par une perte de recettes et une hausse des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées au COVID détaillées dans les prévisions budgétaires 2020.

AR PREFECTURE
006-210[illegible]
Reçu le 21/07/2020

La commune souhaite néanmoins poursuivre une politique budgétaire volontariste qui s'articule autour des axes suivants :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement.
  La baisse projetée des dépenses réelles de fonctionnement pour 2020 serait de 4,3%. La Loi(2) de programmation des Finances Publiques encadrant les dépenses de Collectivités Locales prévoyait une évolution des dépenses de 1,2% par an pour la période 2018/2022 en 2020.

- La poursuite des investissements malgré l'impact de la situation particulière dûe au Covid 19 et les surcoûts qui vont peser sur les projets : Restauration de la Citadelle, Frais d'étude en vue de la réalisation du Gymnase Les Glacis, Création d'une ZMEL, rénovation du lavoir et du Sacré cœur,

- L'augmentation mesurée de la Taxe foncière sur les propriétés bâtie et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (+ 6,7%) afin de financer les investissements et d'assurer le fonctionnement des services.

- L'absence de recours à l'emprunt

- Le soutien au commerce local au travers des exonérations de redevances d'occupation du domaine public

- Le maintien des aides au milieu associatif

- La mobilisation des subventions auprès de l'Etat, de la Métropole, de la Région et du Département chaque fois que possible, ainsi que le suivi des encaissements des subventions notifiées.

Les Prévisions budgétaires :

A-La section de fonctionnement

1) Les recettes réelles de fonctionnement :

Leur montant serait de l'ordre de 10,5 millions d'euros.

-Concernant les produits provenant des loyers qui sont estimés à 419 000 €, les produits de la taxe sur l'électricité estimée à 214 312 €, ils ne devraient pas être impactés par le COVID19.

-Concernant les autres recettes, celle-ci sont impactées par la situation d'urgence liée au COVID19 avec une baisse prévue au minimum d'environ 650 000 € au budget principal.

Ainsi les redevances de cantine et garderie sont estimées à 85 000 € au lieu de 140 361 € en 2019, la taxe sur les passagers estimée à 0 € pour 2020 au lieu de 207 340 € en 2019 ; les redevances de stationnement, à caractère culturel, à caractère social et à caractère périscolaire (chapitre 70) dont la baisse est estimée à 50 %.

AR PREFECTURE
006-210601597-20200715-5_15_7_20-DE
Reçu le 21/07/2020

Les droits de mutation sont estimés à 1 300 000 € car même si les premiers mois de l'année 2020 laissaient espérer des droits de mutation à la hauteur de 2019 (plus d'1,8M€) il a été constaté sur les mois de mai et juin une baisse importante : 71 000 € de versement pour deux mois au lieu d'une moyenne de 130 000€ par mois.

A l'identique les ODP voirie du chapitre 73 seront impactées également par une baisse estimée de 50 %. Soit plus de 73000€

Budget principal 2020 - Perte de recettes estimées

	BP 2019	Réalisé 2019	2020 avant confinement	2020 après confinement	% Baisse prévue sur 2020
70323 REDEV. D'OCCUPAT. DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL licence taxi/odp terrasse,enseigne…/redevance plagefixe et variable/tournage	237 000,00	230 357,66	230 000,00	70 000,00	-69,57
70383 REDEVANCE DE STATIONNEMENT horodateurs ville	107 000,00	163 637,10	160 000,00	70 000,00	-56,25
70384 FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT suite confinement parking voirie gratuit donc moins de FPS (sur amende)	15 000,00	18 514,60	18 000,00	16 000,00	-11,11
7062 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE visite guidée / vente billet spectacle et concert	3 000,00	12 394,80	12 000,00	9 000,00	-25,00
7066 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACT. SOCIAL garderie et étude hors paiement direct à la regie enfance	20 000,00	21 484,10	20 000,00	15 000,00	-25,00
7067 REDEVAN. ET DROITS SCES PERISCOLAIRES ET ENSEIG. Cantine scolaire hors paiement direct à la régie enfance	150 000,00	118 877,24	120 000,00	90 000,00	-25,00
7088 AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES concerne la régie musée et la régie manifestation à ce jour rien d'encaissé	15 000,00	13 004,81	13 000,00	10 000,00	-23,08
TOTAL SUR Chapitre 70			**573 000,00**	**280 000,00**	**-51,13**
7334 TAXE SUR LES PASSAGERS	200 000,00	207 340,00	200 000,00	0,00	-100,00
7338 AUTRES TAXES Odp ponctuelles : echaffaudage / stationnement camion....	108 413,00	61 899,72	60 000,00	30 000,00	-50,00
7381 TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	1 300 000,00	1 817 363,31	1 400 000,00	1 300 000,00	-7,14
TOTAL SUR Chapitre 73			**1 660 000,00**	**1 330 000,00**	**-19,88**
TOTAL DES PERTES ESTIMEES			**CHAPITRE 70**	**321 478 €**	
			CHAPITRE 73	**330 000 €**	

AR PREFECTURE
006-210[illegible]-20200715-B_15_7_20-DE
Reçu le 21/07/2020

S'agissant de la fiscalité :

La revalorisation des bases fiscales, fixée par l'Etat est de +0,9 % pour la taxe d'habitation et de 1,2% (correspondant à l'inflation) pour la taxe foncière.),

Pour la taxe d'habitation, le produit s'élève à 3 711 266 €.

Concernant le produit de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires il est de 359 390 € en 2020 taux de majoration de 20%). L'augmentation de cette majoration votée lors du conseil municipal du 24 juin 2020 ne prendra effet qu'à partir de l'année 2021.

Concernant la taxe foncière sur le bâti et le non bâti, suite à l'augmentation des taux votés lors du conseil municipal du 24 juin 2020, leur produit augmentera d'environ 150 000 € en 2020.

Soit un produit fiscal direct attendu d'un total de 6 645 856 €

Dotations et participations
La dotation globale de fonctionnement de l'Etat devrait être de 321 125 € (363 846 € en 2019 et 412 244 € en 2018).

Les dotations et participations quant à elles devraient s'élever à 681 384,00 € sachant que la dotation globale de fonctionnement baissera encore d'environ 42 721,00 € € (412 244 € en 2018 contre 363 846 € en 2019).

EVOLUTION DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	OBJECTIF 2020
7411 - DOTATION GLOBALE FORFAITAIRE	1 045 111,00 €	831 294,00 €	620 587,00 €	463 955,00 €	412 244,00 €	363 846,00 €	321 125,00 €
74121 - DOTATION DE SOLIDARITE RURALE	47 567,00 €	51 158,00 €	53 267,00 €	56 827,00 €	58 692,00 €	58 205,00 €	59 563,00 €
7473 - PARTICIPATION DU DEPARTEMENT	1 202,62 €	5 000,00 €	15 250,00 €	8 000,00 €	7 000,00 €	2 000,00 €	54 841,00 €
7478 - AUTRES ORGANISME	289 311,51 €	348 309,55 €	388 526,72 €	373 731,81 €	186 171,99 €	387 211,17 €	222 634,00 €
74835 - ETATCOMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXE D'HABITATION	63 452,00 €	89 911,00 €	73 132,00 €	88 330,00 €	108 880,00 €	23 221,00 €	23 221,00 €
TOTAL GENERAL	**1 446 644,13 €**	**1 325 672,55 €**	**1 150 762,72 €**	**990 843,81 €**	**772 987,99 €**	**834 483,17 €**	**681 384,00 €**

Il conviendra d'ajouter aux recettes réelles l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 de l'ordre de 1 886 208,47 €.

2) Les dépenses réelles de fonctionnement : de l'ordre de 10,4 millions d'euros

Il y aura, notamment, lieu d'inscrire :

- l'ensemble des charges à caractère général (contrats de maintenance, de location, eau, électricité, carburant, assurances…) pour 2 064 617 €.

AR PREFECTURE
006-210601597-20200715-5_15_7_20-DE
Reçu le 21/07/2020

les charges de personnel sur le budget primitif, soit une enveloppe de 6,16 millions d'€ l'attribution de compensation annuelle pour 303 483 € (dont 33 823 € de charges nettes transférées au titre de la compétence Tourisme).
- La subvention au CCAS pour 940 000 €.
- Les subventions aux associations et autres pour 207 100 € (147 100 € pour les associations, 10 000 € pour les façades, 50 000 € de subvention au bailleur social pour le programme L'Eden.)
- les intérêts de la dette 275 584,30 € (en baisse de 34 280.70 €).
- Les autres charges exceptionnelles pour 10 000 € comprenant les charge exceptionnelles pour 5 000 € et les charges de titres annulés sur exercices antérieurs notamment le remboursement des avances des locations de salle suite aux annulations de 2020 liées à l'état d'urgence sanitaire.
- La provision pour risques pour 50 000 €

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	OBJECTIF 2020
CHARGES DE GESTION GENERALE (011)	1 810 418,00 €	1 878 894,00 €	1 805 344,00 €	1 825 376,83 €	2 385 042,05 €	2 063 089,23 €	2 064 617,00 €
CHARGES DE PERSONNEL (012)	5 631 165,00 €	5 963 720,00 €	6 250 974,00 €	6 248 045,97 €	6 159 984,39 €	6 003 016,23 €	6 166 022,00 €
ATTENUATION DE PRODUITS (014)	285 050,00 €	535 806,00 €	1 913 902,00 €	488 836,20 €	528 671,75 €	383 631,10 €	50 165,04 €
CHARGES DE GESTION COURANTE (65)	1 188 738,00 €	1 088 381,00 €	1 198 978,00 €	1 353 350,10 €	1 570 587,33 €	1 412 574,56 €	1 374 410,00 €
CHARGES FINANCIERES (66)	306 172,00 €	423 571,00 €	393 105,00 €	395 924,83 €	339 189,88 €	299 019,51 €	266 223,15 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)	131 771,00 €	2 101,00 €	19 463,00 €	24 199,44 €	349 238,11 €	247 658,99 €	10 000,00 €
DOTATIONS AUX PROVISIONS (68)							50 000,00 €
TOTAL GENERAL	**9 353 314,00 €**	**9 892 473,00 €**	**11 581 766,00 €**	**10 335 733,37 €**	**11 332 713,51 €**	**10 408 989,62 €**	**9 981 437,19 €**

Il conviendra d'ajouter aux dépenses réelles les opérations d'ordre qui s'élèvent à 490 657 € et le virement à la section d'investissement de 1 490 105,03 €.

B- La section d'investissement

1) Les recettes d'investissement : 3,96 millions d'euros

Les recettes sont réparties de la manière suivante :

- Les recettes réelles s'élèveraient à 1,335 million d'euros dont 1,19 million d'euros de demandes de subvention d'investissement.
- 2,183 millions au titre des opérations d'ordre (virement de la section de fonctionnement + les amortissements + les opérations patrimoniales),
- L'excédent d'investissement de l'ordre de 449 270 d'euros.

Il est à noter qu'aucun emprunt n'est prévu en 2020.

AR PREFECTURE
006-210601503-20200715-5_15_7_20-DE
Reçu le 21/07/2020

2) Les dépenses d'investissement : 3,96 millions d'euros

Les dépenses d'équipement prévues s'élèvent à 2,69 millions d'euros, ainsi réparties :

Frais d'études :

Ils représentent 383 700 € et concernent les opérations suivantes :

- Gymnase les glacis 300 000 €
- Frais d'insertion 2 000 €
- Restauration Citadelle 60 000 €
- Concession et droit similaire informatique 6 700 €
- Etude géotechnique ZMEL 15 000 €

Immobilisations corporelles :

Elles représentent 284 630 € et concernent les opérations suivantes :

- Eclairage leds groupe scolaire Caldéroni 11 200 €
- Achat matériel technique 37 500 € (souffleurs / outillage …)
- Réfection façade immeuble Sacré Cœur 68 000 €
- Mobilier garderie 3 000 €
- Achat jardinière 10 000 €
- Aménagement pour protection permanente des œuvres 18 000 €
- Achat sèche mains écoles et citadelle 1 500 €
- Matériel informatique 40 090 €
- Vitrine d'exposition mezzanine Musée Volti 11 850 €
- Habillage mural musée des chasseurs 2 190 €
- Réalisation d'une mezzanine réserve des musées 2 700 €
- Achat de barnum et chaises pour les manifestations 5 000 €
- Climatisation salle de réunion et de repos Ateliers municipaux 2 000 €
- Achats de véhicules services techniques 45 200
- Achats scooters Police municipale 4 800 €
- Compteur vidéo surveillance 4 000 €
- Mobilier 17 600 €

Immobilisations en cours :

Elles représentent 2 023 063 € et concernent les opérations suivantes :

- ZMEL création ancrage (1ère tranche et BET) 230 000 €
- Citadelle travaux suite 1 297 700 €
- Surcoût estimé suite COVID 19 pour les travaux de la Citadelle 50 000 €
- Reprise de la protection du chemin de ronde suite coup de mer 5 000 €
- Travaux d'amélioration des chaufferies 50 000 €
- Reprise du plancher du local du comité des fêtes 8 000 €
- Travaux éclairage de l'église 10 000 €
- Réfection sol souple aire de jeu de la darse 7 000 €
- Enlèvement d'arbre et réfection cour école Caldéroni 75 000 €
- Peinture Façade cours Volti Mairie 18 000 €
- Arrosage automatique 20 000 €
- Lavoir avance sur commandes 101 363 €
- Travaux ADAP 136 000 €
- ADAP bâtiments communaux 15 000 €

AR PREFECTURE
006-210601597-20200715-5_15_7_20-DE
Reçu le 21/07/2020

L'annuité de la dette 2020 s'élève à 1 122 585,80 € (856 362,65 € de capital et 266 223,15 € d'intérêts), contre 1,218 million d'euros en 2019. L'ensemble des prêts sont à taux fixe.

Le capital restant dû au 1er janvier 2020 s'élève à 7,8 millions d'euros.

RECAPITULATIF DE LA DETTE

Historique de la dette							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
En cours dette globale au 1er janvie	7 817 236,50	7 485 451,03	10 935 722,51	10 747 238,98	9 201 043,94	8 747 741,69	7 838 640,97
Annuité	1 276 184,96	1 092 672,19	1 605 000,00	1 407 680,00	1 333 123,34	1 218 965,64	1 131 946,95
ICNE	121 308,74	116978,38	94 517,67	98 689,92	85 986,70	75 141,24	65780,09
Nombre habitants	5468	5468	5468	5468	5269	5159	5139
Dette / habitant	1 429,63	1 368,96	1 999,94	1 855,75	1 746,26	1 695,63	1 525,32

Historique 2018 et 2019 par emprunt en cours de dette au 31 décembre				Objectif 2020
Prêteurs	Libellé	Au 31 Décembre 2018	Au 31 décembre 2019 inclu	au 31 décembre 2020 inclus
CA	CREDIT AGRICOLE PACA	4 218 763,42	3 935 353,38	3 642 032,77
CDC	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	957 733,45	814 860,46	665 672,48
CE	CAISSE D'EPARGNE	2 558 648,62	2 227 094,09	1 925 832,85
CFF	CREDIT FONCIER DE FRANCE	728 421,85	667 543,89	604 275,54
CM	CREDIT MUTUEL NICE JOFFRE	199 493,91	172 524,72	144 526,63
CRCA	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE	62 793,55	21 326,38	0,00
SG	SOCIETE GENERALE	21 886,89	0,00	0,00
	TOTAL	**8 747 741,69**	**7 838 702,92**	**6 982 340,27**

Tableau Prévisionnel 2020 - 2031								
Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	ICNE N-1	Intérêts	ICNE	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre	Charge Intérêts
2020	7 838 640,97	856 362,65	75 218,00	275 584,30	65 780,09	1 131 946,95	6 982 278,32	266 146,39
2021	6 982 340,27	845 103,76	65 780,09	243 122,77	55 997,59	1 088 226,53	6 137 236,51	233 340,27
2022	6 137 236,51	855 145,94	55 997,59	211 041,96	45 857,81	1 066 187,90	5 282 090,57	200 902,18
2023	5 282 090,57	810 651,19	45 857,81	179 307,33	35 349,88	989 958,52	4 471 439,38	168 799,40
2024	4 471 439,38	847 010,12	35 349,88	149 148,08	24 460,28	996 158,20	3 624 429,26	138 258,48
2025	3 624 429,26	637 840,75	24 460,28	117 675,42	20 740,70	755 516,17	2 986 588,51	113 955,84
2026	2 986 588,51	660 804,42	20 740,70	94 669,82	16 911,99	755 474,24	2 325 784,09	90 841,11
2027	2 325 784,09	684 607,15	16 911,99	70 823,50	12 950,92	755 430,65	1 641 176,94	66 862,43
2028	1 641 176,94	620 461,17	12 950,92	46 829,46	8 973,74	667 290,63	1 020 715,77	42 852,28
2029	1 020 715,77	462 477,12	8 973,74	28 486,14	5 396,07	490 963,26	558 238,65	24 908,47
2030	558 238,65	478 231,65	5 396,07	12 732,00	1 717,72	490 963,65	80 007,00	9 053,65
2031	80 007,00	80 007,00	1 717,72	2 192,19	0,00	82 199,19	0,00	474,47

Il convient également d'ajouter aux dépenses réelles d'investissement, les opérations d'ordre qui s'élèvent à 202 726 €

Le budget primitif 2020 intègrera les restes à réaliser 2020 (187 928,30 €) et les résultats de l'exercice précédent puisque le compte administratif 2019 a été voté.

AR PREFECTURE
006-210601597-20200715-5_15_DE
Reçu le 21/07/2020

Prévisions pour le budget annexe des parkings

Il reprend en dépenses et recettes la gestion des parkings barriérés (Marinières, Wilson, Barmassa). Tout comme pour le budget principal il faut noter une baisse conséquente des recettes due au COVID 19 à hauteur de 321 000€.

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS 2020 - Perte de recettes estimées

	BP 2019	Réalisé 2019	2020 avant confinement	2020 après confinement	% Baisse prévue sur 2020
701 VENTES DE PRODUITS FINIS ET INTERMEDIAIRES Cartes d'abonnement	50 000,00	43 991,00	45 000,00	35 000,00	-22,22
	TOTAL SUR Chapitre		**45 000,00**	**35 000,00**	**-22,22**
7541 REDEVANCE DE STATIONNEMENT Paiement caisses automatiques des parkings à barrières	700 000,00	854 018,46	800 000,00	539 018,00	-32,62
	TOTAL SUR Chapitre 75		**800 000,00**	**539 018,00**	**-32,62**
	Perte de recettes estimées sur 2020			**270 982,00 €**	

Le budget prévisionnel 2020 devrait s'élever à :

- 1 267 786,79 € en section de fonctionnement
- 882 811,87 € en section d'investissement

La section de fonctionnement intègre notamment :

- l'ensemble des charges et contrats de maintenance des différents parkings pour 347 848 €
- le remboursement vers le budget principal des salaires des agents en charge du fonctionnement de ces structures pour 301 000 €
- les intérêts des emprunts pour 888 €
- la dotation aux amortissements pour 69 834 €
- le virement à la section d'investissement de l'ordre de 540 215 €
- les charges exceptionnelles pour régularisation 8 000 €

La recette concerne les redevances des parkings pour la somme de 350 000 € et l'excédent reporté de 917 316,79 €

AR PREFECTURE
006-210601597-20200715-5_15_7_20-DE
Reçu le 16/07/2020

La section d'investissement regroupe :

- les frais d'études pour 220 000 € (plan d'aménagement d'ensemble Promenade et parking des Marinières)
- les immobilisations corporelles (véhicule, matériel de bureau et informatique, mobilier, caisse automatique) pour 167 000 €
- les immobilisations en cours pour 90 000 € (réfection de la chaussée parking des Marinières)
- le capital de la dette pour 86 086 €
- le déficit d'investissement reporté de 272 761,61 €

L'annuité de la dette de 86 973.12€ correspondant à l'emprunt contracté en 2010 d'un montant de 1 140 000 € sur une durée de 10 ans ,pour l'acquisition en VEFA des parkings de la Barmassa, dont remboursement du capital restant dû de 86 085,62 € et 887,50 € de charges d'intérêt. Cet emprunt s'éteindra le 25 août 2020.

SELDON FINANCE
AR PREFECTURE
006-210601597-20200715-5_15_7_20-DE
Reçu le 21/07/2020

WINDETTE

Edité le 30/06/2020

MAIRIE DE VILLEFRANCHE SUR MER
Tableau de bord au 01/01/2020

Votre Situation au 01/01/2020 exclu

	Au 31 Décembre 2019	Au 1 janvier 2020 exclu	Au 31 Décembre 2020
Encours Dette Globale	7 838 702,92	7 838 702,92	6 982 340,27
Durée Résiduelle Moyenne	9 ans, 23 jours	9 ans, 23 jours	8 ans, 3 mois, 3 jours
Durée de Vie Moyenne	4 ans, 10 mois, 15 jours	4 ans, 10 mois, 15 jours	4 ans, 5 mois, 3 jours
Duration	4 ans, 6 mois, 6 jours	4 ans, 6 mois, 6 jours	4 ans, 1 mois, 16 jours
Disponible sur Crédits Revolving	0,00	0,00	0,00
Disponible sur Phase de Mobilisation	0,00	0,00	0,00
Disponible sur Lignes de Trésorerie	0,00	0,00	0,00
Encours Couvert	0,00	0,00	0,00
Taux Moyen Avant Couverture	3,661 %	3,636 %	3,636 %
Taux Moyen Après Couverture	3,661 %	3,636 %	3,636 %
Taux Actuariel Moyen Avant Couverture	3,598 %	3,598 %	3,803 %
Taux Actuariel Moyen Après Couverture	3,598 %	3,598 %	3,803 %

Structure de l'Encours par Type de Taux au 01/01/2020 exclu

Avant Couverture

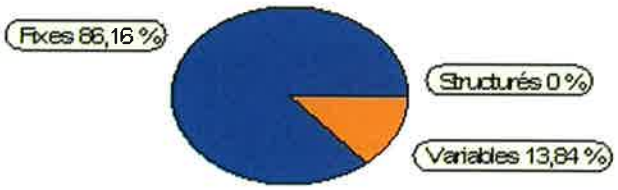

Après Couverture

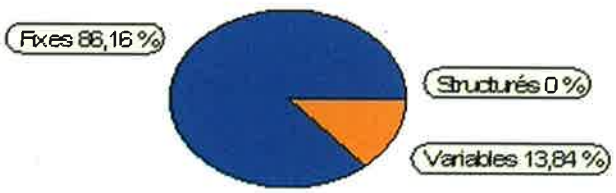

Stock au 1 janvier 2020 exclu	Taux Fixes	Taux Variables	Taux Structurés		Total
Encours Avant Couverture	6 754 205,36	1 084 497,56	0,00		7 838 702,92
Pourcentage Global	86,16 %	13,84 %	0,00 %		100,00 %
Encours Après Couverture	6 754 205,36	1 084 497,56	0,00		7 838 702,92
Pourcentage Global	86,16 %	13,84 %	0,00 %		100,00 %
Nombre d'emprunts	8	2	0		10
Vie Moyenne Résiduelle	5 ans, 4 mois	2 ans, 13 j.	-		4 ans, 10 mois, 15 j.
T. Moy. Avant Couverture	3,524 %	4,423 %			3,636 %
T. Moy. Après Couverture	3,524 %	4,423 %			3,636 %

© Seldon Finance - 2020

AR PREFECTURE
Reçu le 21/07/2020

Tableau de bord au 01/01/2020

Structure de l'Encours par Prêteurs au 01/01/2020 exclu

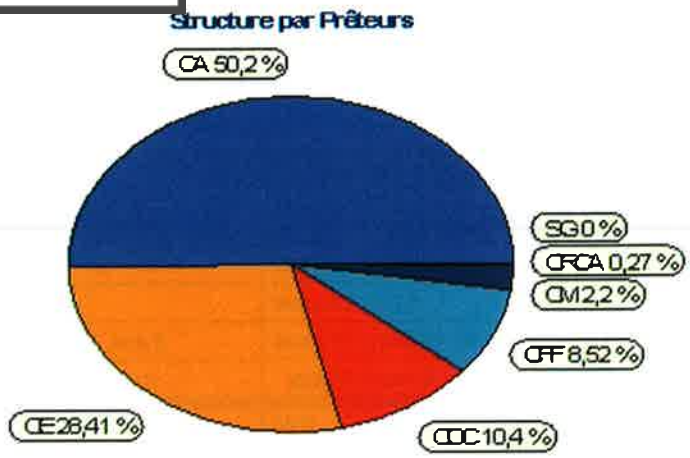

Prêteurs	Libellé	Au 31 Décembre 2019	Au 1 janvier 2020 exclu	Variations
CA	CREDIT AGRICOLE PACA	3 935 353,38	3 935 353,38	0,00
CDC	CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	814 860,46	814 860,46	0,00
CE	CAISSE D'EPARGNE	2 227 094,09	2 227 094,09	0,00
CFF	CREDIT FONCIER DE FRANCE	667 543,89	667 543,89	0,00
CM	CREDIT MUTUEL NICE JOFFRE	172 524,72	172 524,72	0,00
CRCA	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE	21 326,38	21 326,38	0,00
SG	SOCIETE GENERALE	0,00	0,00	0,00
		7 838 702,92	7 838 702,92	0,00

Tableau de bord au 01/01/2020

AR PREFECTURE
006-210601597-20200715-5_15_7_20-DE
Reçu le 21/07/2020

Structure de l'Encours par Budgets au 01/01/2020 exclu

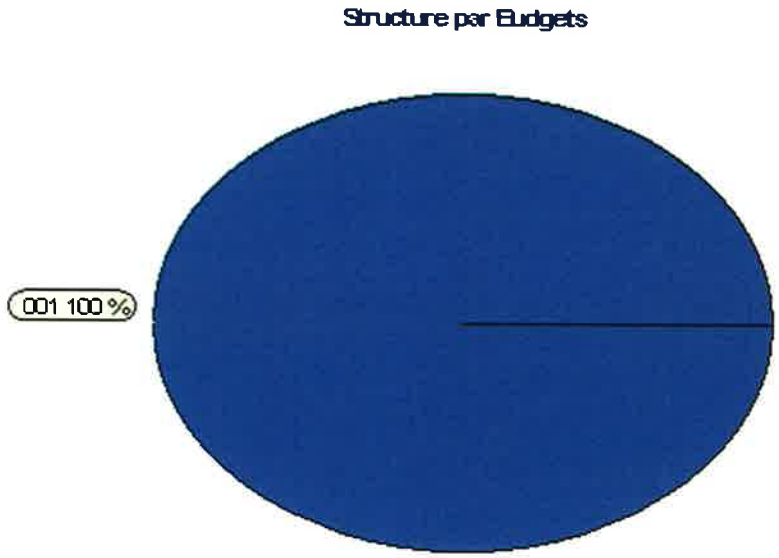

Budgets	Libellé	Au 31 Décembre 2019	Au 1 janvier 2020 exclu	Variations	Durée de Vie Moyenne Résiduelle au 1 janvier 2020	Taux Moyen (Avant Couverture) au 1 janvier 2020	Taux Moyen (Après Couverture) au 1 janvier 2020
001	BUDGET PRINCIPAL	7 838 702,92	7 838 702,92	0,00	4 ans, 10 mois, 15 j.	3,636 %	3,636 %
		7 838 702,92	7 838 702,92	0,00			

AR PREFECTURE
Reçu le 21/07/2020

Tableau de bord au 01/01/2020

Structure de l'Encours par Index au 01/01/2020 exclu

Structure par Index

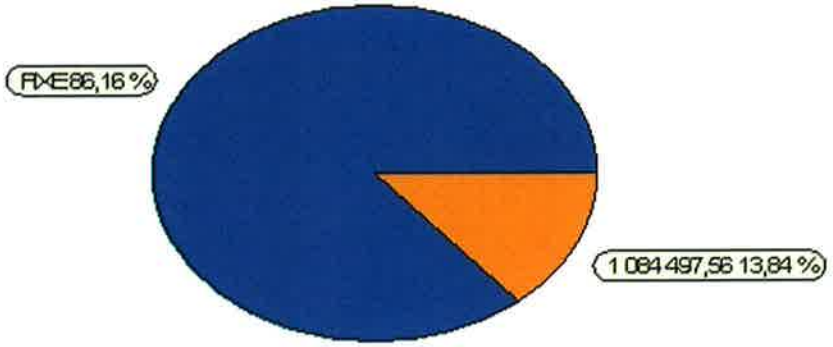

Index	Au 31 Décembre 2019	Au 1 janvier 2020 exclu	Variations
FIXE	6 754 205,36	6 754 205,36	0,00
	1 084 497,56	1 084 497,56	0,00
	7 838 702,92	7 838 702,92	0,00

AR PREFECTURE
Reçu le 21/07/2020

Tableau de bord au 01/01/2020

Situation du Marché au 30/06/2020

Courbe des Taux

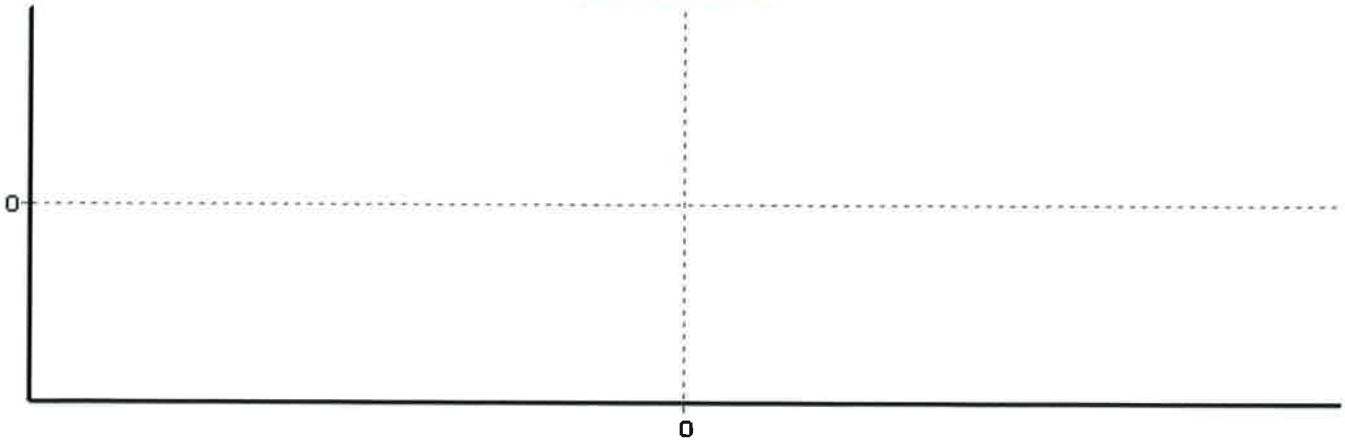

Index	Dernière Valeur	Variation

Tableau de bord au 01/01/2020

Répartition Mensuelle des échéances

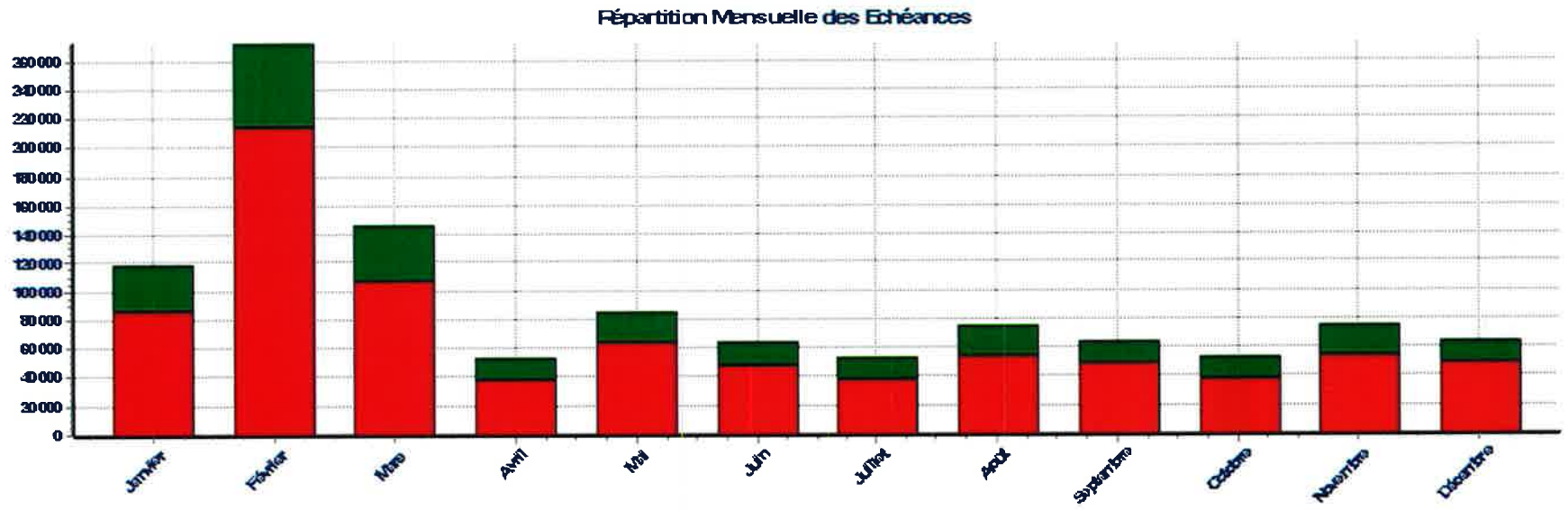

AR PREFECTURE
005-210601597-202
Reçu le 21/0
5-5_15_7_20-DE

Emprunts						Instruments de Couverture
Mois	Amortissement	Intérêts	Frais	Remb. avec Flux	Remb. sans Flux	Frais/Produits Financiers
Janvier	87 701,49	32 039,13	0,00	0,00	0,00	0,00
Février	214 155,98	57 735,69	0,00	0,00	0,00	0,00
Mars	108 703,90	38 185,59	0,00	0,00	0,00	0,00
Avril	39 011,95	14 677,03	0,00	0,00	0,00	0,00
Mai	65 587,99	20 955,48	0,00	0,00	0,00	0,00
Juin	49 750,61	14 939,69	0,00	0,00	0,00	0,00
Juillet	39 388,37	14 300,61	0,00	0,00	0,00	0,00
Août	55 407,16	20 466,48	0,00	0,00	0,00	0,00
Septembre	50 230,18	14 460,13	0,00	0,00	0,00	0,00
Octobre	39 768,45	13 920,52	0,00	0,00	0,00	0,00
Novembre	55 942,22	19 928,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Décembre	50 714,35	13 975,95	0,00	0,00	0,00	0,00
	856 362,65	**275 584,30**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

© Seldon Finance - 2020

Projection de la dette

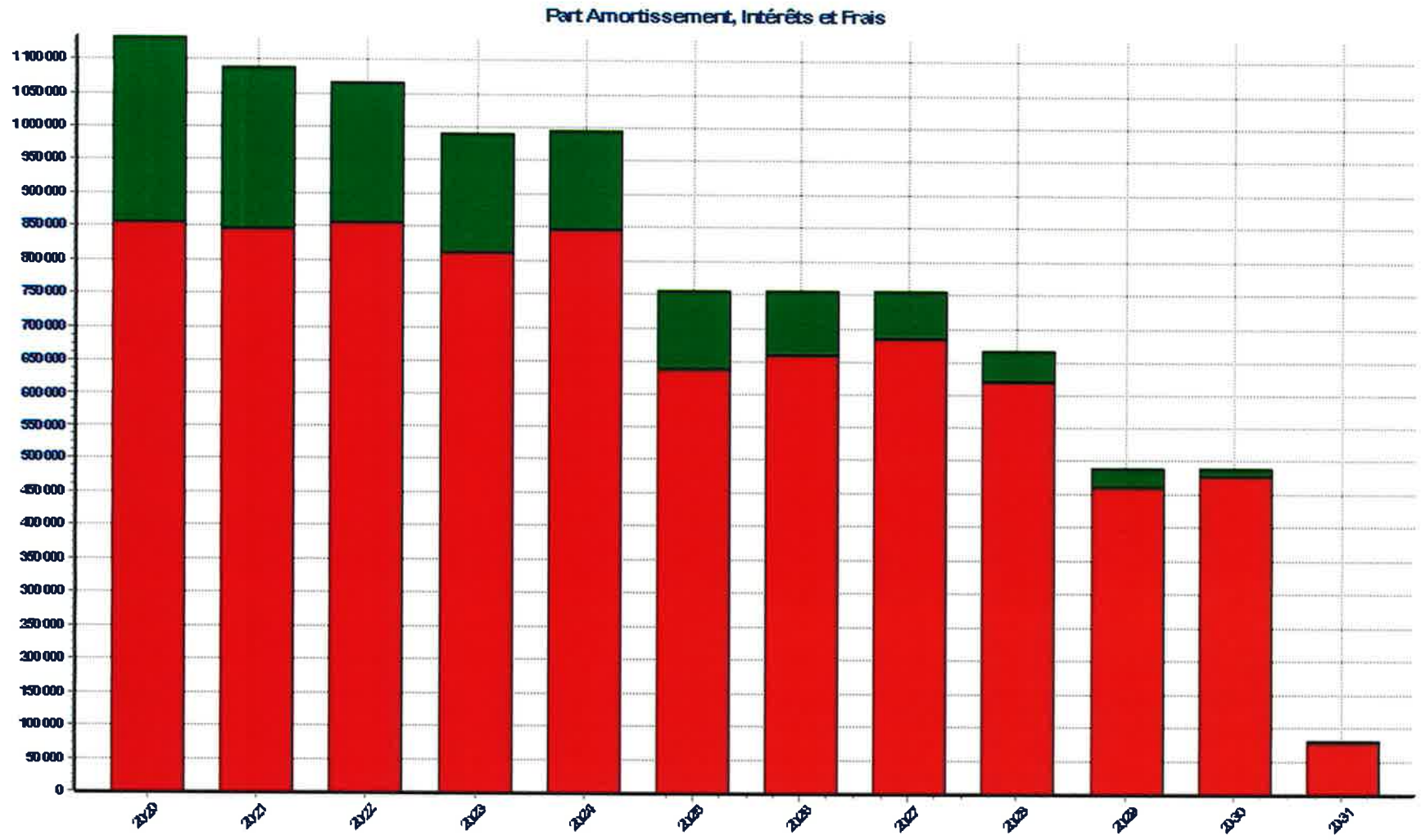

AR PREFECTURE
006-210601597-20200715_15_7_20-DE
Reçu le 21/07/2020

© Seldon Finance - 2020

AR PREFECTURE
006-210601597-20200715-5_15_7_20-DE
Reçu le 21/07/2020

Projection de la dette

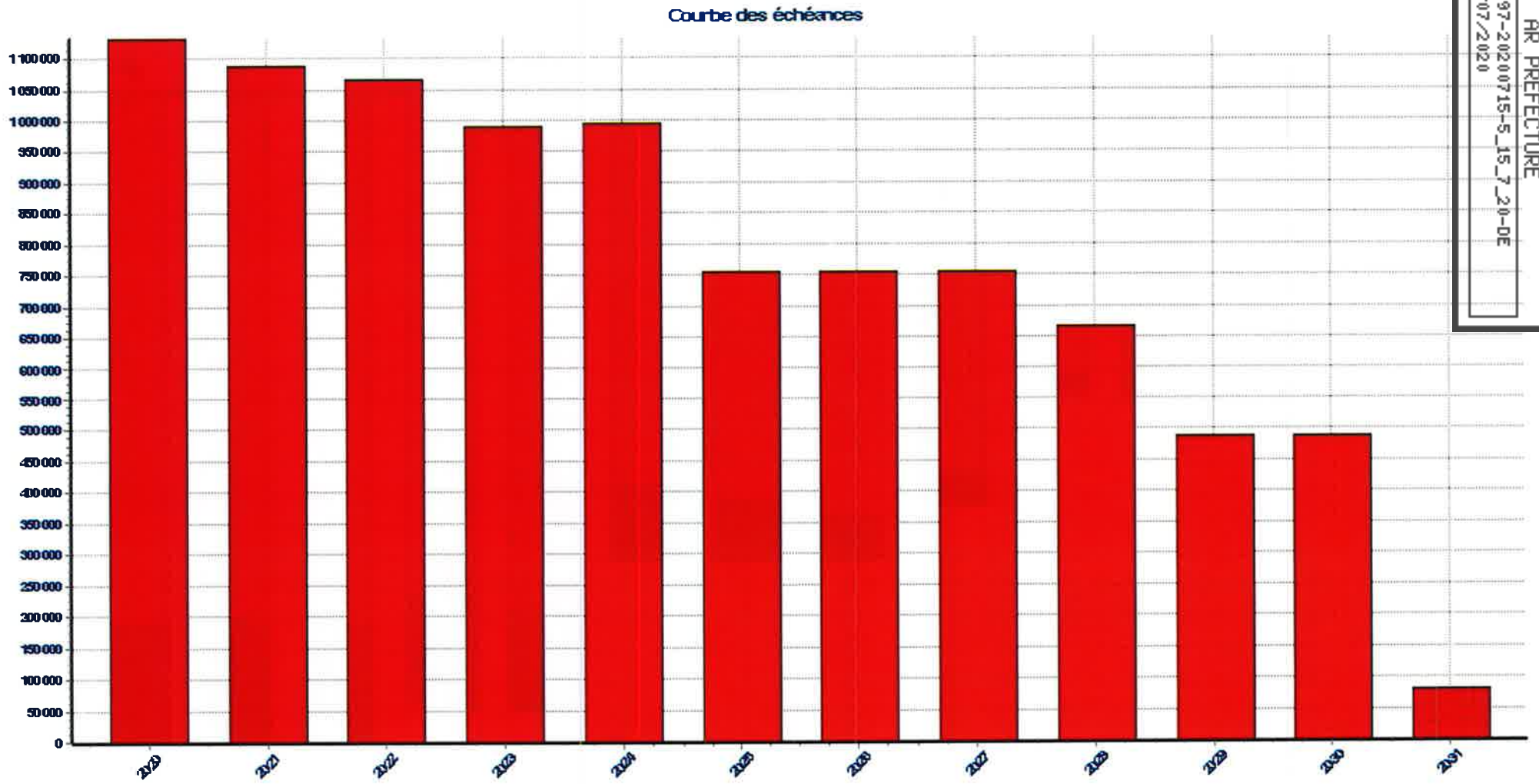

© Seldon Finance - 2020

AR PREFECTURE
006-210601597-20200715-5_15_7_20-DE
Reçu le 21/07/2020

Projection de la dette

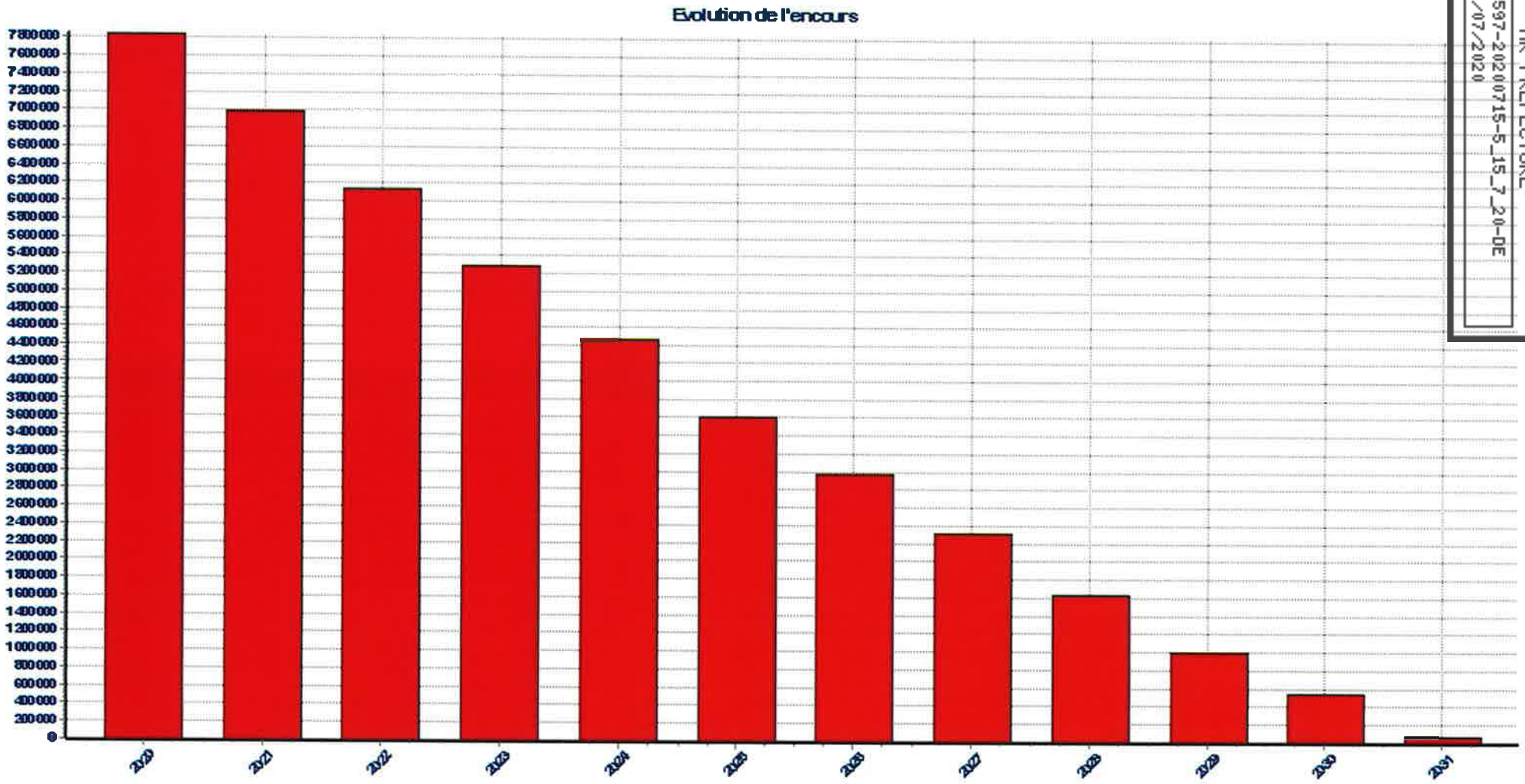

Tableau de bord au 01/01/2020

Projection de la dette

Tableau Prévisionnel

Emprunts										Instruments Couverture		
Exercice	Encours Début	Tirage	Amortis.	Remb. avec Flux	Remb. sans Flux	Intérêts	Frais	Annuité	Encours Fin	Encours Début	Frais Produits	Encours Fin
2020	7 838 702,92	0,00	856 362,65	0,00	0,00	275 584,30	0,00	1 131 946,95	6 982 340,27	0,00	0,00	0,00
2021	6 982 340,27	0,00	845 103,76	0,00	0,00	243 122,77	0,00	1 088 226,53	6 137 236,51	0,00	0,00	0,00
2022	6 137 236,51	0,00	855 145,94	0,00	0,00	211 041,96	0,00	1 066 187,90	5 282 090,57	0,00	0,00	0,00
2023	5 282 090,57	0,00	810 651,19	0,00	0,00	179 307,33	0,00	989 958,52	4 471 439,38	0,00	0,00	0,00
2024	4 471 439,38	0,00	847 010,12	0,00	0,00	149 148,08	0,00	996 158,20	3 624 429,26	0,00	0,00	0,00
2025	3 624 429,26	0,00	637 840,75	0,00	0,00	117 675,42	0,00	755 516,17	2 986 588,51	0,00	0,00	0,00
2026	2 986 588,51	0,00	660 804,42	0,00	0,00	94 669,82	0,00	755 474,24	2 325 784,09	0,00	0,00	0,00
2027	2 325 784,09	0,00	684 607,15	0,00	0,00	70 823,50	0,00	755 430,65	1 641 176,94	0,00	0,00	0,00
2028	1 641 176,94	0,00	620 461,17	0,00	0,00	46 829,46	0,00	667 290,63	1 020 715,77	0,00	0,00	0,00
2029	1 020 715,77	0,00	462 477,12	0,00	0,00	28 486,14	0,00	490 963,26	558 238,65	0,00	0,00	0,00
2030	558 238,65	0,00	478 231,65	0,00	0,00	12 732,00	0,00	490 963,65	80 007,00	0,00	0,00	0,00
2031	80 007,00	0,00	80 007,00	0,00	0,00	2 192,19	0,00	82 199,19	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	7 838 702,92	0,00	0,00	1 431 612,97	0,00	9 270 315,89			0,00	

AR PREFECTURE
005-210401597-20210715-5_15_7_20-DE
Reçu le 21/07/2021

Tableau de Bord au

Projection de la dette

	Structure Par Type de Taux								Taux Actuariel			
	Avant Couverture				Avant Couverture				Avant Couverture		Après Couverture	
		Variables				Variables						
Exercice	Fixe	PréFixé	PostFixé	Structuré	Fixe	PréFixé	PostFixé	Structuré	Début	Fin	Début	Fin
2020	86,1648	0,0000	13,8352	0,0000	86,1648	0,0000	13,8352	0,0000	3,5984	3,8035	3,5984	3,8035
2021	87,7661	0,0000	12,2339	0,0000	87,7661	0,0000	12,2339	0,0000	3,8035	3,7932	3,8035	3,7932
2022	90,0011	0,0000	9,9989	0,0000	90,0011	0,0000	9,9989	0,0000	3,7932	3,7793	3,7932	3,7793
2023	93,1395	0,0000	6,8605	0,0000	93,1395	0,0000	6,8605	0,0000	3,7793	3,7587	3,7793	3,7587
2024	96,0334	0,0000	3,9666	0,0000	96,0334	0,0000	3,9666	0,0000	3,7587	3,7266	3,7587	3,7266
2025	100,0000	0,0000	0,0000	0,0000	100,0000	0,0000	0,0000	0,0000	3,7266	3,7614	3,7266	3,7614
2026	100,0000	0,0000	0,0000	0,0000	100,0000	0,0000	0,0000	0,0000	3,7614	3,8203	3,7614	3,8203
2027	100,0000	0,0000	0,0000	0,0000	100,0000	0,0000	0,0000	0,0000	3,8203	3,9333	3,8203	3,9333
2028	100,0000	0,0000	0,0000	0,0000	100,0000	0,0000	0,0000	0,0000	3,9333	4,1487	3,9333	4,1487
2029	100,0000	0,0000	0,0000	0,0000	100,0000	0,0000	0,0000	0,0000	4,1487	4,9604	4,1487	4,9604
2030	100,0000	0,0000	0,0000	0,0000	100,0000	0,0000	0,0000	0,0000	4,9604	11,5862	4,9604	11,5862
2031	100,0000	0,0000	0,0000	0,0000	100,0000	0,0000	0,0000	0,0000	11,5862	11,5862	11,5862	11,5862

AR PREFECTURE
006-210601597-20210715-5_15_7_20-DE
Reçu le 21/07/2020

Tableau de bord au 01/01/2020

Répartition charte Gissler Avant Couverture

		1 - Indices en euros	2 - Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	3 - Ecarts d'indices zone euro	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euroo	5 - Ecarts d'indices hors zone euro	6 - Autres indices
A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de Produits	10	0	0	0	0	0
	% de l'encours	100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	7 838 702,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B - Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C - Option d'échange (swaption)	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E - Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F - Autres types de structure	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR PREFECTURE
006-210601597-20200715-5_15_7_20-DE
Reçu le 21/07/2020

Tableau de bord au 01/01/2020

Répartition charte Gissler Après Couverture

		1 - Indices en euros	2 - Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	3 - Ecarts d'indices zone euro	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euroo	5 - Ecarts d'indices hors zone euro	6 - Autres indices
A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de Produits	10	0	0	0	0	0
	% de l'encours	100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	7 838 702,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B - Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C - Option d'échange (swaption)	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E - Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F - Autres types de structure	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR PREFECTURE
006-210601597-20200715-5_15_7_20-DE
Reçu le 21/07/2020

Tableau de bord au 01/01/2020

006-210601597-20200715-5_15_7_20-DE
AR PREFECTURE
Reçu le 21/07/2020

Répartition des Intérêts par Index

Avant Couverture

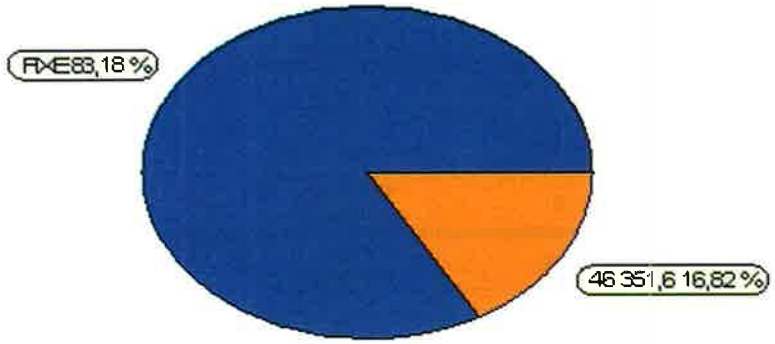

Après Couverture

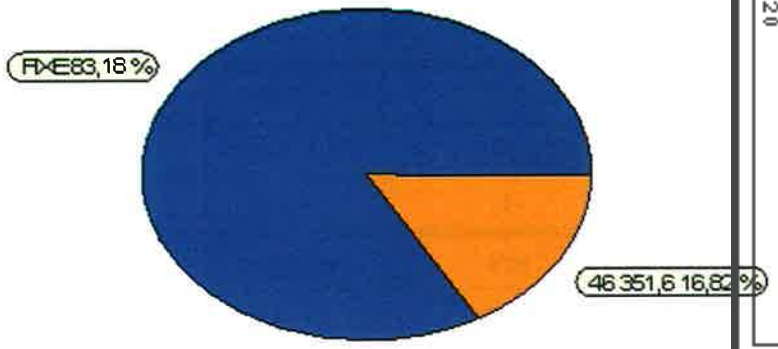

Index	Intérêts Avant Couverture	Intérêts Après Couverture
2020		
	46 351,60	46 351,60
FIXE	229 232,70	229 232,70
Total 2020	**275 584,30**	**275 584,30**
2021		
FIXE	207 040,16	207 040,16
	36 082,61	36 082,61
Total 2021	**243 122,77**	**243 122,77**
2022		
FIXE	185 686,34	185 686,34
	25 355,62	25 355,62
Total 2022	**211 041,96**	**211 041,96**
2023		
FIXE	163 875,91	163 875,91
	15 431,42	15 431,42
Total 2023	**179 307,33**	**179 307,33**
2024		
FIXE	141 308,54	141 308,54

© Seldon Finance - 2020

Index	Intérêts Avant Couverture	Intérêts Après Couverture
	7 839,54	7 839,54
Total 2024	**149 148,08**	**149 148,08**
2025		
FIXE	117 675,42	117 675,42
Total 2025	**117 675,42**	**117 675,42**
2026		
FIXE	94 669,82	94 669,82
Total 2026	**94 669,82**	**94 669,82**
2027		
FIXE	70 823,50	70 823,50
Total 2027	**70 823,50**	**70 823,50**
2028		
FIXE	46 829,46	46 829,46
Total 2028	**46 829,46**	**46 829,46**
2029		
FIXE	28 486,14	28 486,14
Total 2029	**28 486,14**	**28 486,14**
2030		
FIXE	12 732,00	12 732,00
Total 2030	**12 732,00**	**12 732,00**
2031		
FIXE	2 192,19	2 192,19
Total 2031	**2 192,19**	**2 192,19**
TOTAL GENERAL	**1 431 612,97**	**1 431 612,97**

PROJET TURB

© Seldon Finance - 2020

AR PREFECTURE
006-210601597-20200715-5_15_7_20-DE
Reçu le 21/07/2020

SELDON FINANCE
AR PREFECTURE
006-210601597-20200715-5_15_7_20-DE
Reçu le 21/07/2020

WINDETTE

Edité le 16/07/2020

MAIRIE DE VILLEFRANCHE SUR MER - BUDGET ANNEXE
Tableau de bord au 01/01/2020

Votre Situation au 01/01/2020 exclu

	Au 31 Décembre 2019	Au 1 janvier 2020 exclu	Au 31 Décembre 2020
Encours Dette Globale	86 085,62	86 085,62	0,00
Durée Résiduelle Moyenne	7 mois	7 mois	-
Durée de Vie Moyenne	4 mois, 7 jours	4 mois, 7 jours	-
Duration	4 mois, 7 jours	4 mois, 7 jours	-
Disponible sur Crédits Revolving	0,00	0,00	0,00
Disponible sur Phase de Mobilisation	0,00	0,00	0,00
Disponible sur Lignes de Trésorerie	0,00	0,00	0,00
Encours Couvert	0,00	0,00	0,00
Taux Moyen Avant Couverture	2,743 %	2,724 %	2,724 %
Taux Moyen Après Couverture	2,743 %	2,724 %	2,724 %
Taux Actuariel Moyen Avant Couverture	2,772 %	2,772 %	2,798 %
Taux Actuariel Moyen Après Couverture	2,772 %	2,772 %	2,798 %

Structure de l'Encours par Type de Taux au 01/01/2020 exclu

Avant Couverture

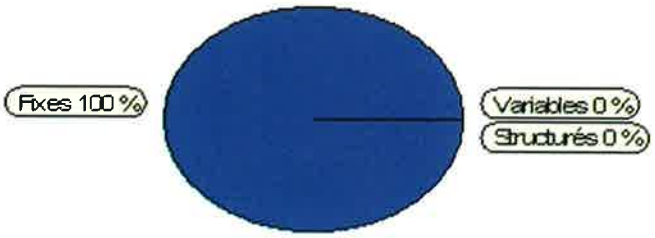

Après Couverture

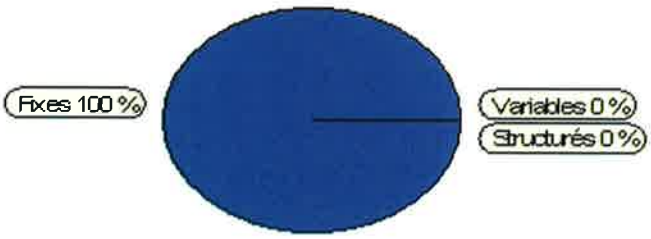

Stock au 1 janvier 2020 exclu	Taux Fixes	Taux Variables	Taux Structurés		Total
Encours Avant Couverture	86 085,62	0,00	0,00		86 085,62
Pourcentage Global	100,00 %	0,00 %	0,00 %		100,00 %
Encours Après Couverture	86 085,62	0,00	0,00		86 085,62
Pourcentage Global	100,00 %	0,00 %	0,00 %		100,00 %
Nombre d'emprunts	1	0	0		1
Vie Moyenne Résiduelle	4 mois, 7 j.	-	-		4 mois, 7 j.
T. Moy. Avant Couverture	2,724 %				2,724 %
T. Moy. Après Couverture	2,724 %				2,724 %

© Seldon Finance - 2020

AR PREFECTURE
Reçu le 21/07/2020

Tableau de bord au 01/01/2020

Structure de l'Encours par Prêteurs au 01/01/2020 exclu

Structure par Prêteurs

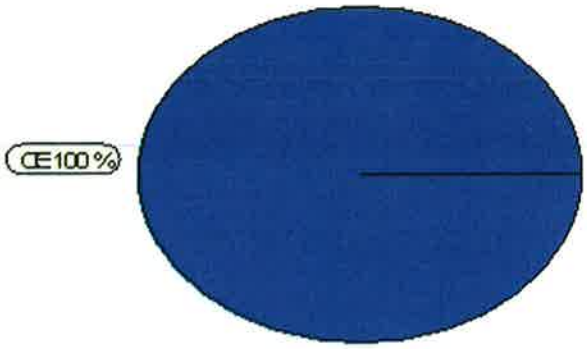

Prêteurs	Libellé	Au 31 Décembre 2019	Au 1 janvier 2020 exclu	Variations
CE	CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR	86 085,62	86 085,62	0,00
		86 085,62	86 085,62	0,00

Tableau de bord au 01/01/2020

AR PREFECTURE
006-210601597-20200715-5_15_7_20-DE
Reçu le 21/07/2020

Structure de l'Encours par Budgets au 01/01/2020 exclu

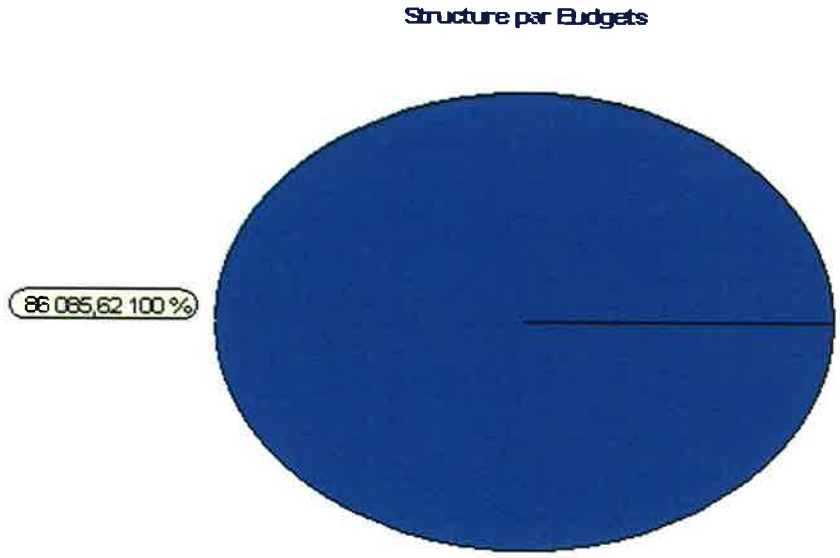

Budgets	Libellé	Au 31 Décembre 2019	Au 1 janvier 2020 exclu	Variations	Durée de Vie Moyenne Résiduelle au 1 janvier 2020	Taux Moyen (Avant Couverture) au 1 janvier 2020	Taux Moyen (Après Couverture) au 1 janvier 2020
		86 085,62	86 085,62	0,00	4 mois, 7 j.	2,724 %	2,724 %
		86 085,62	86 085,62	0,00			

© Seldon Finance - 2020

AR PREFECTURE
Reçu le 21/07/2020

Tableau de bord au 01/01/2020

Structure de l'Encours par index au 01/01/2020 exclu

Structure par Index

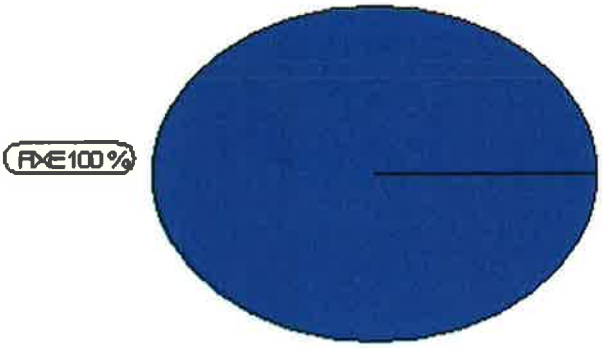

Index	Au 31 Décembre 2019	Au 1 janvier 2020 exclu	Variations
FIXE	86 085,62	86 085,62	0,00
	86 085,62	86 085,62	0,00

AR PREFECTURE
Reçu le 21/07/2020

Tableau de bord au 01/01/2020

Situation du Marché au 16/07/2020

Courbe des Taux

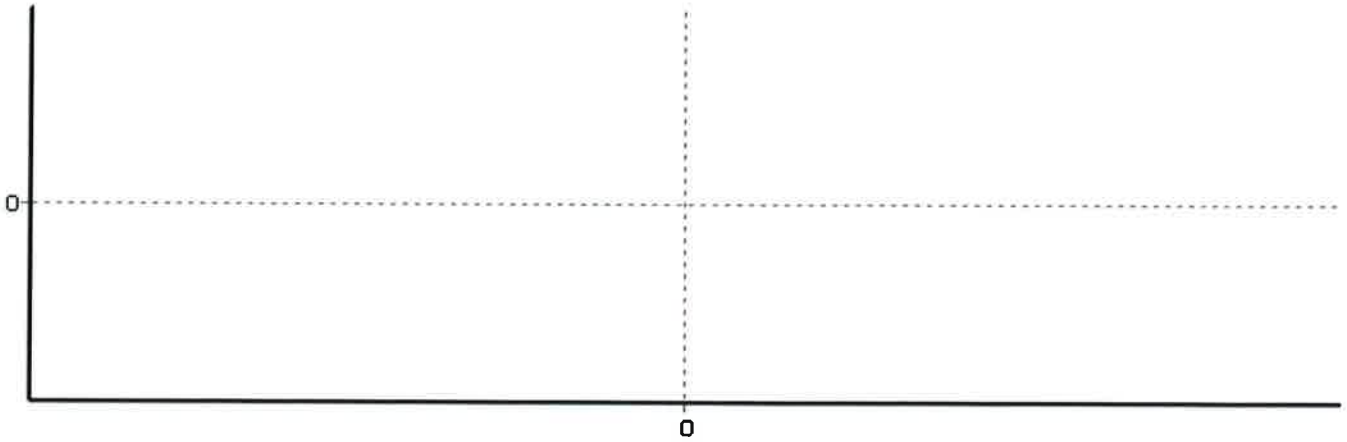

Index	Dernière Valeur	Variation

Tableau de bord au 01/01/2020

Répartition Mensuelle des échéances

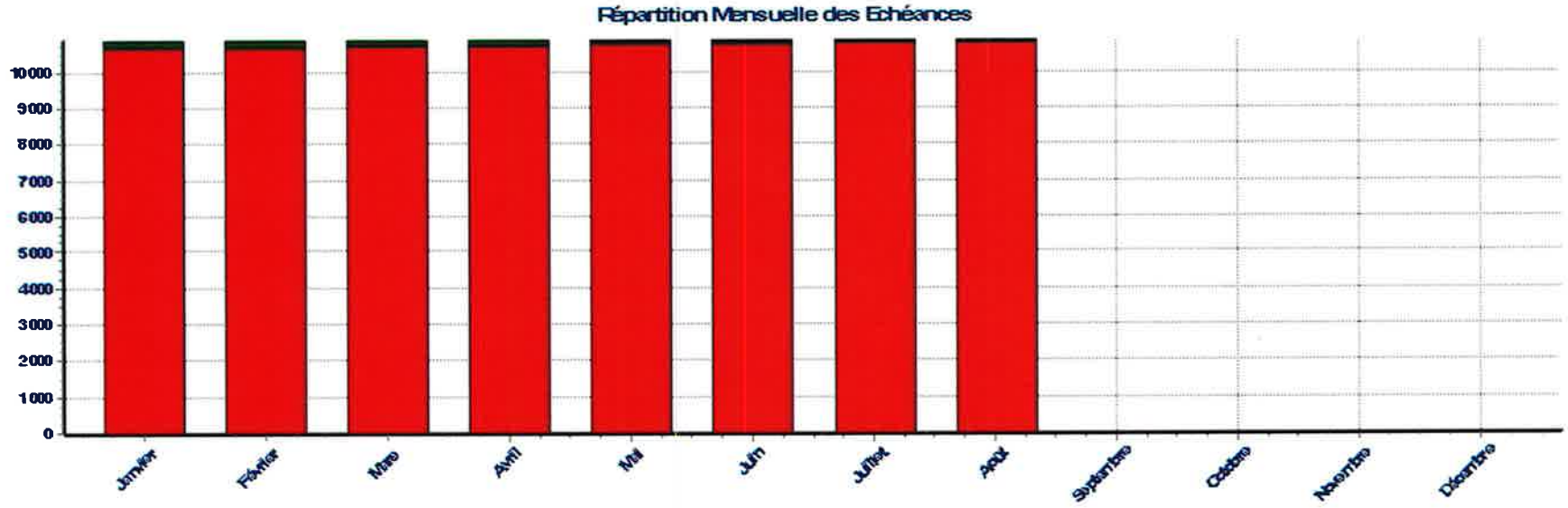

AR PREFECTURE
006-210601597-202
Reçu le 21/07/202
5-5_15_7_20-DE

Emprunts						Instruments de Couverture
Mois	Amortissement	Intérêts	Frais	Remb. avec Flux	Remb. sans Flux	Frais/Produits Financiers
Janvier	10 675,08	196,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Février	10 699,45	172,19	0,00	0,00	0,00	0,00
Mars	10 723,88	147,76	0,00	0,00	0,00	0,00
Avril	10 748,37	123,27	0,00	0,00	0,00	0,00
Mai	10 772,91	98,73	0,00	0,00	0,00	0,00
Juin	10 797,51	74,13	0,00	0,00	0,00	0,00
Juillet	10 822,16	49,48	0,00	0,00	0,00	0,00
Août	10 846,26	25,38	0,00	0,00	0,00	0,00
Septembre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Octobre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Novembre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Décembre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	86 085,62	887,50	0,00	0,00	0,00	0,00

© Seldon Finance - 2020

Projection de la dette

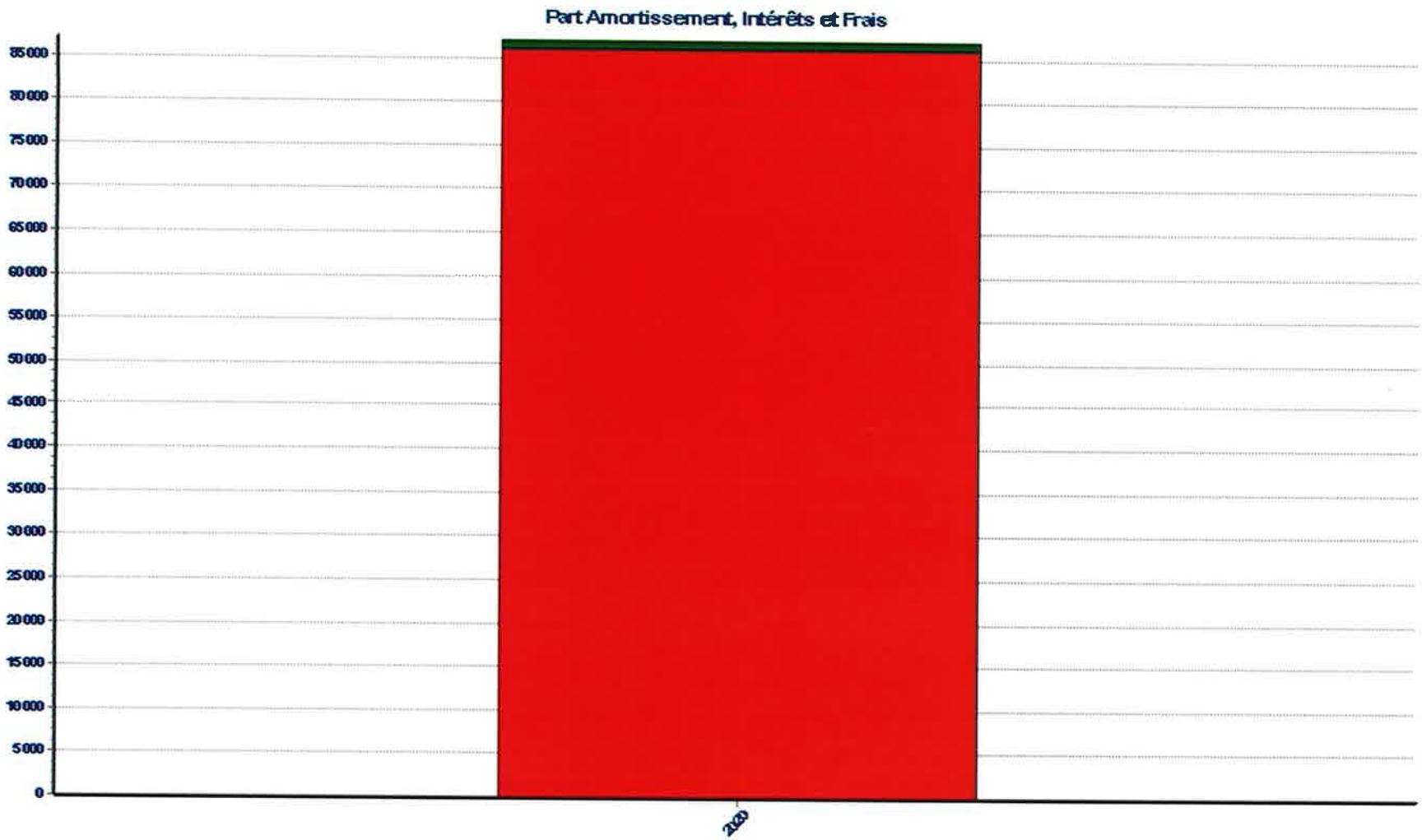

AR PREFECTURE
006-210601597-20200715_7_20-DE
Reçu le 21/07/2020

AR PREFECTURE
006-210601597-20200715-5_15_7_20-DE
Reçu le 21/07/2020

Projection de la dette

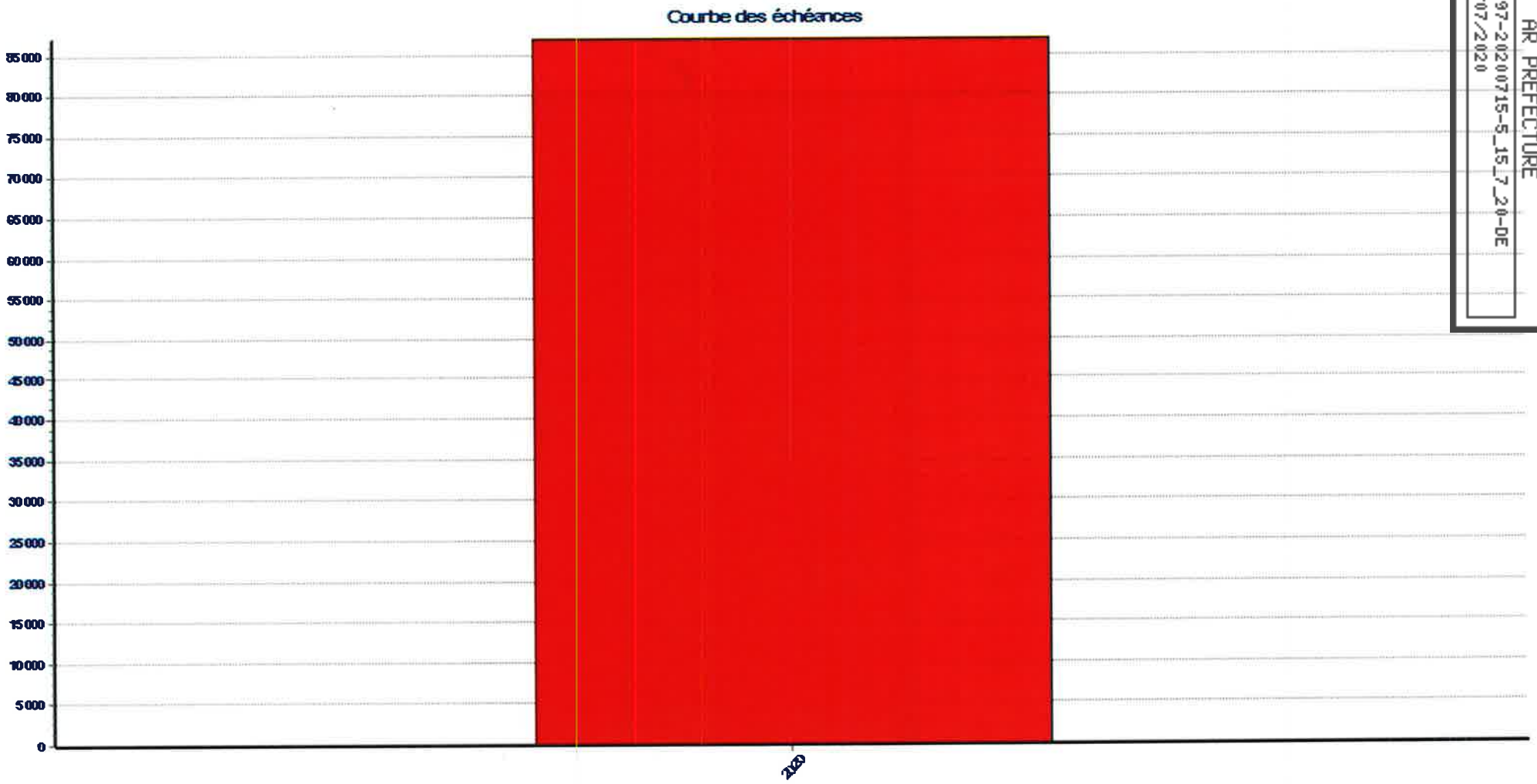

© Seldon Finance - 2020

AR PREFECTURE
006-210601597-20200715-5_15_7_20-DE
Reçu le 21/07/2020

Projection de la dette

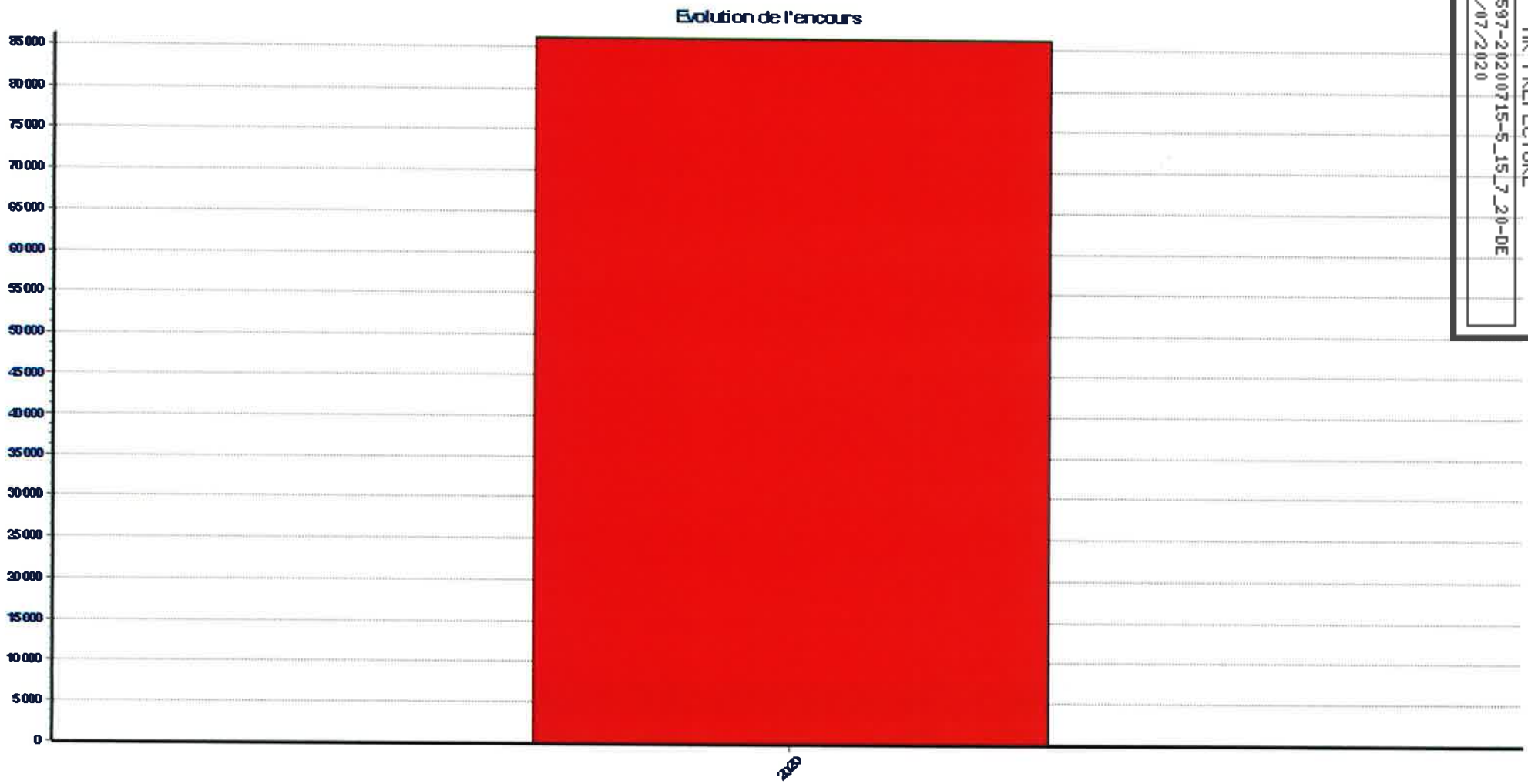

© Seldon Finance - 2020

Tableau de bord au 01/01/2020

Projection de la dette

Tableau Prévisionnel

Emprunts										Instruments Couverture		
Exercice	Encours Début	Tirage	Amortis.	Remb. avec Flux	Remb. sans Flux	Intérêts	Frais	Annuité	Encours Fin	Encours Début	Frais Produits	Encours Fin
2020	86 085,62	0,00	86 085,62	0,00	0,00	887,50	0,00	86 973,12	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	86 085,62	0,00	0,00	887,50	0,00	86 973,12			0,00	

AR PREFECTURE
006-210601597-20220715-5_15_7_20-DE
Reçu le 21/07/2022

Tableau de Bord au

Projection de la dette

	Structure Par Type de Taux								Taux Actuariel			
	Avant Couverture				Avant Couverture				Avant Couverture		Après Couverture	
		Variables				Variables						
Exercice	Fixe	PréFixé	PostFixé	Structuré	Fixe	PréFixé	PostFixé	Structuré	Début	Fin	Début	Fin
2020	100,0000	0,0000	0,0000	0,0000	100,0000	0,0000	0,0000	0,0000	2,7717	2,7979	2,7717	2,7979

AR PREFECTURE
006-210601597-20207 5-5_15_7_20-DE
Reçu le 21/07/2020

Tableau de bord au 01/01/2020

Répartition charte Gissler Avant Couverture

		1 - Indices en euros	2 - Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	3 - Ecarts d'indices zone euro	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euroo	5 - Ecarts d'indices hors zone euro	6 - Autres indices
A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de Produits	1	0	0	0	0	0
	% de l'encours	100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	86 085,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B - Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C - Option d'échange (swaption)	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E - Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F - Autres types de structure	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

006-216015972020071515715_20-DE
Reçu le 21/07/2020
PRÉFECTURE

Tableau de bord au 01/01/2020

Répartition charte Gissler Après Couverture

		1 - Indices en euros	2 - Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	3 - Ecarts d'indices zone euro	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euroo	5 - Ecarts d'indices hors zone euro	6 - Autres indices
A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de Produits	1	0	0	0	0	0
	% de l'encours	100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	86 085,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B - Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C - Option d'échange (swaption)	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E - Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F - Autres types de structure	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AR PREFECTURE
006-210601597-20200715-5_15_7_20-DE
Reçu le 21/07/2020

Tableau de bord au 01/01/2020

AR PREFECTURE
006-210601597-20200715-5_15_7_20-DE
Reçu le 21/07/2020

Répartition des Intérêts par Index

Avant Couverture

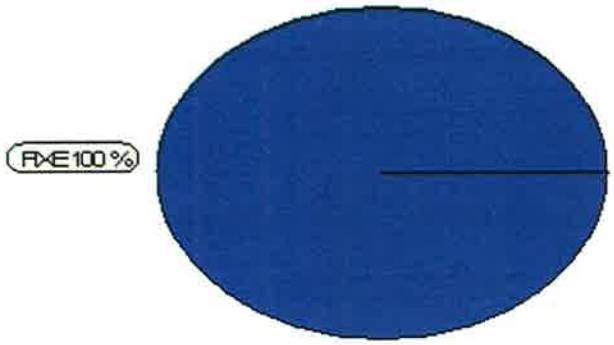

Après Couverture

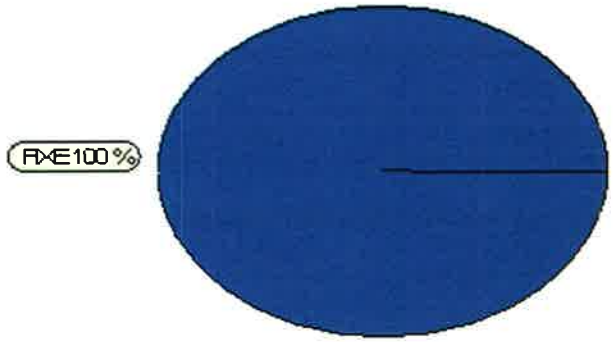

Index	Intérêts Avant Couverture	Intérêts Après Couverture
2020		
FIXE	887,50	887,50
Total 2020	887,50	887,50
TOTAL GENERAL	887,50	887,50

© Seldon Finance - 2020